
Conférence du désarmement

31 août 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-quinzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 31 août 2010, à 10 h 15

Président: M. Fabien Marie Nkou.....(Cameroun)

Le Président: C'est un honneur pour moi de déclarer ouverte la 1195^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Sans plus tarder, je voudrais donner la parole à notre hôte d'honneur, S. E. M. Henri Eyebe Ayissi, Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Eyebe Ayissi (Cameroun): Merci, Monsieur le Président. En ma qualité de Ministre des relations extérieures du Cameroun, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un fort agréable devoir: celui de vous transmettre les chaleureuses salutations de S. E. M. Paul Biya, Président de la République et chef de la diplomatie camerounaise, qui m'a tout spécialement dépêché ici au Palais des Nations pour illustrer et confirmer l'intérêt qu'il porte à la présente session de la Conférence du désarmement, mais aussi pour exprimer tous ses vœux et souhaits sincères de voir vos travaux, échanges et discussions être couronnés de succès. Je voudrais également faire part de l'immense gratitude du Cameroun à l'endroit des distingués États membres de la Conférence que vous représentez pour la grande confiance qui lui a été faite aux fins d'assurer la présidence statutaire de la Conférence en tant que l'un des six Présidents de 2010. Je puis déjà vous assurer que mon pays assumera au mieux de ses capacités et avec le concours précieux de l'ensemble des États membres de la Conférence du désarmement les engagements liés aux responsabilités qui lui sont ainsi dévolues.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Alors que je prends la parole en ma qualité de Ministre des relations extérieures du Cameroun devant un auditoire si distingué à l'occasion de la présidence camerounaise de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de féliciter chaleureusement la Conférence du désarmement, non seulement pour ses réalisations passées, mais aussi, en particulier, d'avoir contribué à la promotion universelle de la problématique du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais aussi exprimer la profonde gratitude et l'admiration de ma délégation pour les efforts considérables faits par les premiers présidents de 2010 de la Conférence du désarmement pour faire avancer le processus lentement et sûrement, dans un esprit de collaboration et de respect.

Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage à M. Mohammed Abdul Hannan, Ambassadeur du Bangladesh, à M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus, à M. Alex Van Meeuwen, Ambassadeur de la Belgique, à M. Luiz Felipe de Macedo Soares, Ambassadeur du Brésil, à M. Gancho Ganev, Ambassadeur de la Bulgarie, et à M. Idris Jazaïry, Ambassadeur de l'Algérie, dont les efforts ont, en 2009, permis à la Conférence du désarmement d'adopter un programme de travail.

(L'orateur poursuit en français.)

Le Cameroun, à l'instar des autres États membres de la Conférence, adhère pleinement à l'idéal universel du désarmement international. Il souscrit à la vision d'un monde sûr qui serait exempt d'armes de destruction massive. En conséquence, il a choisi de contribuer résolument, de concert avec les autres nations du monde, à la conception, à la promotion et à l'adoption d'instruments juridiques internationaux y relatifs. C'est bien dans cet esprit qu'il a adhéré à chacun des instruments juridiques multilatéraux négociés au sein de la Conférence du désarmement, et notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) qui, ensemble, constituent aujourd'hui le socle éthique, «granitique», sur lequel reposent la paix et la sécurité internationales.

Ainsi, et comme vous le savez, le Cameroun a souscrit, de manière non équivoque, à la norme du désarmement général et complet en adhérant au Traité de Pelindaba de 1996

qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires comme cela est prôné par l'Union africaine.

En sa qualité de membre du Groupe des 21, mon pays, le Cameroun, a par ailleurs fait sienne la résolution des chefs d'État et de gouvernement adoptée lors du quinzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, à Charm el-Cheikh (Égypte), du 11 au 16 juillet 2009. Et c'est parce que le Cameroun, à titre d'illustration, a opté pour un règlement pacifique du différend qui l'a opposé à la République sœur et voisine du Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi et de l'ensemble de leurs frontières maritimes et terrestres communes.

Toutefois, bien que prônant l'idéal qui est le sien de voir notre monde vivre en paix et donc débarrassé de toutes ces armes fort détestables, le Cameroun est tout aussi conscient de ce que les États et les gouvernements doivent disposer des moyens militaires nécessaires et adéquats pour assurer la sécurité des peuples dont ils ont la charge et pour assurer ainsi leur souveraineté et leur indépendance; d'où la volonté du Cameroun d'opter pour un juste équilibre entre, d'une part, les exigences de la promotion du désarmement et, d'autre part, les impératifs de la garantie de la stabilité et de la souveraineté de chacun de nos États.

La Conférence du désarmement a une exigence forte en termes de responsabilité historique, éminente et exaltante qui ne devrait pas être en deçà des espérances placées en elle par l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi, face aux difficultés présentes, auxquelles la Conférence fait face par ces temps de grandes incertitudes, il me semble fort souhaitable que la Conférence du désarmement parvienne à transcender résolument ces difficultés pour s'atteler à la réalisation de ses nobles idéaux.

Dans cette optique, certaines questions apparaissent quasiment inévitables: la Conférence du désarmement peut-elle encore jouir d'une capacité et d'une légitimité certaines en ce qui concerne la recherche d'une sécurité collective? C'est une question qui peut être posée. Son architecture juridique et réglementaire ainsi que la volonté politique qui la sous-tend sont-elles encore suffisantes pour garantir son efficience et son efficacité? C'est également une question qui peut être posée. Ses instruments de travail sont-ils toujours adaptés aux exigences qu'imposent les défis de notre temps? La question peut également être posée. Tels sont les questionnements qui sont présentement les nôtres. Le Cameroun salue très sincèrement la sage décision prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer la réunion prévue à New York le 24 septembre 2010 sur un thème déjà connu «La revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la nécessité de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement».

Je voudrais, au nom des plus hautes autorités de l'État du Cameroun, féliciter très chaleureusement S. E. M. Ban Ki-moon, pour cette clairvoyante initiative qui nous interpelle vivement, et, de tout cœur, souhaiter le plein succès de cette rencontre de New York. Il est urgent, voire impératif en effet, de sortir de l'impasse actuelle pour que la Conférence du désarmement soit de nouveau en mesure d'accomplir toutes ses nobles et exaltantes missions. Oui, la Conférence doit véritablement reprendre vie au-delà de son seul mérite d'exister et d'avoir produit les résultats connus.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je remercie tous les membres de la Conférence et, par leur entremise, la communauté internationale, de leur détermination constante à examiner les questions de désarmement dans le but de faire de notre monde un monde plus sûr.

Cependant, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que cette instance négocie des traités multilatéraux qui contribuent à renforcer la sécurité de tous les États par la promotion de ce que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon a appelé «l'état de droit dans le désarmement».

Décidons ensemble d'avancer, de progresser dans cette direction, pour donner à toute la communauté internationale un avenir plus sûr, considérant les effets positifs d'une meilleure répartition des ressources financières au profit du développement dans le monde et, en particulier, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Je suis convaincu, le Cameroun est convaincu, qu'une volonté politique commune et forte de notre part rendra cela possible.

Le Président: Nous venons de suivre l'intervention de S. E. le Ministre des relations extérieures du Cameroun. Cette intervention, dans sa substance, prouve, s'il en était encore besoin, tout l'intérêt, le grand intérêt que le Cameroun porte à la problématique du désarmement. Monsieur le Ministre, je vous remercie sincèrement pour vos paroles de sagesse.

Je vais donc me permettre de raccompagner le Ministre des relations extérieures du Cameroun qui va regagner son hôtel et je sollicite très humblement de vous une courte suspension de séance. Je vous en remercie.

La séance est suspendue à 10 h 5; elle est reprise à 10 h 40.

Le Président: Permettez-moi de prononcer quelques mots, qui me viennent du cœur, pour vous dire merci. Merci sincèrement pour la confiance que vous avez bien voulu mettre en moi, dans l'exercice de la présidence de la Conférence du désarmement. C'est un honneur, c'est un privilège, mais je l'accueille avec beaucoup d'humilité. Je me présente à vous très humblement pour vous dire que je suis totalement à votre disposition pour qu'ensemble nous puissions travailler, main dans la main, afin que, à défaut d'atteindre à 100 % les objectifs qui nous sont assignés, nous puissions au moins, d'une manière générale, aller de l'avant. Je serai disponible pour vous accueillir, je viendrai même à vous pour recueillir vos conseils, vos enseignements, pour le grand bien de notre communauté diplomatique de Genève réunie au sein de la Conférence du désarmement, mais aussi pour les intérêts bien compris de notre Conférence. Je vous en remercie sincèrement.

Vous voudrez donc bien accepter la poursuite de l'examen de notre ordre du jour. Dans ce cadre, je saisirai l'occasion qui m'est offerte pour faire mes adieux, nos adieux, les adieux des ambassadeurs des États membres de la Conférence du désarmement à Monsieur l'Ambassadeur Magnus Hellgren, de la Suède, qui part en congé sabbatique après avoir ardemment travaillé pendant six ans à Genève.

Au nom de la Conférence et en mon propre nom, je lui adresse tous mes vœux de succès et de réussite dans ses futurs accomplissements et j'espère que, pendant son congé sabbatique, il aura toujours une pensée pour nous, membres de la Conférence du désarmement, afin que, nous aussi, nous puissions aller de l'avant.

Je voudrais maintenant vous dire mes objectifs au regard des quatre questions suivantes: la première, notre programme de travail; la deuxième concerne la Réunion de haut niveau du 24 septembre, qui a été convoquée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon; les rapports des séances informelles sur les points de fond de l'ordre du jour, conformément au document CD/WP.560; et enfin le projet du rapport de la session 2010 de la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne le programme de travail, il est dans mon intention de poursuivre les consultations afin de dégager un accord sur une proposition qui soit acceptable par tous avant la fin de cette session. Je voudrais appeler votre attention sur le fait que cette session s'achève le 24 septembre 2010.

À propos du projet de réunion de notre organe et de la Réunion de haut niveau du 24 septembre, je dois continuer à consulter les délégations au sujet de son «format» au vu

des divergences d'opinions entre les groupes régionaux. En effet, je crois comprendre que certaines délégations privilégient l'idée de réunions «informelles informelle», tandis que d'autres préféreraient une séance plénière ou bien une simple séance officieuse. J'espère qu'ensemble nous allons trouver un accord sur ce sujet afin que nous puissions avoir cette importante discussion aussi tôt que possible. Je souhaite que ceci soit fait avant la fin de cette semaine si possible.

En ce qui concerne maintenant les séances informelles qui se sont tenues entre juin et juillet sur les points 1 à 7 de notre ordre du jour, je suis heureux de vous annoncer que j'ai reçu l'ensemble des sept rapports des coordonnateurs. Suivant la procédure établie depuis les années précédentes, j'ai adressé une lettre au Secrétaire général de la Conférence du désarmement afin de lui transmettre ces rapports. Les coordonnateurs ont eux-mêmes préparé leurs rapports avec beaucoup d'attention, et je les ai finalisés sous ma propre responsabilité.

Un dernier point, et non des moindres, sera le projet de rapport pour 2010 de la Conférence du désarmement (CD/WP.561). Ce projet de rapport a été distribué hier aux délégations. Je crois que vous l'avez tous entre les mains. Il a été disponible d'abord en anglais; pour diverses raisons il a fallu un certain temps pour obtenir ce document dans les autres versions linguistiques. Néanmoins, j'entends commencer à examiner ce projet de rapport au début de la semaine prochaine, compte tenu de la date impérative du 24 septembre 2010. À cet effet, je voudrais vous rappeler que notre prochaine semaine de travail sera courte en raison de la célébration par l'ONU des fêtes genevoises, ainsi que des grandes célébrations liées à notre religion, l'islam. Ainsi, ce sera le Jeûne genevois le 9 septembre, et, si Dieu le veut, l'Aïd al-Fitr le 10 septembre. Je souhaiterais aussi ajouter que les délégations voudront certainement garder à l'esprit qu'il serait préférable d'adopter au plus tôt ce rapport annuel afin de faciliter leur participation à la Réunion de haut niveau à New York, le 24 septembre.

Je voudrais enfin porter à la connaissance des délégations que la note d'information pour la Réunion de haut niveau du 24 septembre a été distribuée dans la salle. Le Secrétaire général de la Conférence du désarmement peut vous fournir de plus amples informations si nécessaire.

Voilà donc les quelques remarques que j'avais à faire au début de cette présidence. Je voudrais maintenant donner la parole aux distingués représentants qui l'ont demandée. J'ai sur ma liste S. E. M. Rezlan Ishar Jenie, Vice-Ministre indonésien des affaires étrangères, chargé de la coopération multilatérale.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à l'Ambassadeur Ganev pour les efforts inlassables qu'il a faits pendant la présidence bulgare, et aux précédents présidents pour leur contribution résolue aux travaux de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que 2010 marque le trente-deuxième anniversaire de l'adoption du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce document, qui a fait date, a renforcé le rôle et les responsabilités des Nations Unies dans le domaine du désarmement et porté création du mécanisme multilatéral existant dans le domaine du désarmement.

L'Indonésie continue à réaffirmer l'importance et la pertinence de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et qu'unique instance multilatérale de négociation de traités relevant des Nations Unies, ainsi que l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement

de l'ONU en tant qu'instance délibérative spécialisée au sein du mécanisme de désarmement de l'ONU.

Cependant, il est juste d'affirmer que depuis dix ans, les progrès du désarmement nucléaire font défaut. Le climat politique qui prévaut à New York et à Genève ne nous a pas permis grand-chose de plus que le maintien des traités de désarmement et de non-prolifération existants. Les progrès et les résultats tangibles ne sont pas au rendez-vous du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Néanmoins, nous avons cette année assisté à une évolution positive dans le domaine du désarmement nucléaire, qui a commencé avec la signature du nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, et qui s'est poursuivie avec la convocation du Sommet mondial sur la sécurité nucléaire et avec le résultat positif de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Pour notre part, nous nous félicitons de toutes les occasions qui nous sont données de promouvoir l'action multilatérale en faveur du désarmement. C'est pourquoi nous pensons que nous devons impérativement tirer parti de l'élan suscité par ces événements pour alimenter les efforts destinés à éliminer totalement les armes nucléaires.

Nous avons également vu une lueur d'espoir lorsque la Conférence a adopté le programme de travail au cours de sa session de 2009, mais avons constaté avec regrets que la Conférence s'était montrée incapable de s'entendre sur son exécution.

L'Indonésie demeure très préoccupée par les dangers que représente la persistance d'armes nucléaires en très grand nombre et considère la réalisation d'un désarmement nucléaire total comme une priorité absolue. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à entreprendre des efforts de désarmement concrets dans le but de réduire et d'éliminer tous les types d'armes nucléaires. Nous devons travailler ensemble avec acharnement pour produire une convention universelle sur les armes nucléaires comprenant un calendrier précis pour un désarmement nucléaire complet.

Si nous acceptons le principe selon lequel l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, force est de reconnaître qu'une simple déclaration dans ce sens par un État doté d'armes nucléaires n'est ni suffisante ni appropriée. C'est pourquoi nous soulignons que les États non dotés d'armes nucléaires ont un intérêt légitime à bénéficier de garanties de sécurité claires et juridiquement contraignantes de la part des États dotés d'armes nucléaires.

S'agissant des matières fissiles, l'Indonésie souhaite un traité non discriminatoire et effectivement vérifiable, qui couvre non seulement la production future, mais aussi les stocks existants, afin de faire en sorte que ces matières ne soient pas utilisées ou détournées pour produire des armes nucléaires. Le traité sur les matières fissiles devra donc être un instrument juridique de non-prolifération aussi bien que de désarmement.

La promotion de la paix et de la sécurité internationales est une obligation inscrite dans notre Constitution, et nous avons toujours été de l'avis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constituait un élément du régime international de désarmement et de non-prolifération. En tant qu'État visé à l'annexe II, l'Indonésie a choisi de s'abstenir de ratifier l'instrument tant que les États dotés d'armes nucléaires et autres États revendiquant la possession de telles armes ne l'auraient pas ratifié, car ce sont avant tout ces États qui doivent s'engager au titre du TICE.

Nous croyons que cette position de principe a servi la cause à laquelle elle était destinée. Aujourd'hui, dans la perspective de 2010 et compte tenu de la lueur d'espoir sur le front du désarmement nucléaire, le Gouvernement indonésien pense qu'il peut désormais renforcer sa contribution en engageant le processus de ratification. Il n'est désormais plus

temps d'attendre, mais il est temps d'agir. Cette initiative encouragera peut-être d'autres États qui n'ont pas encore ratifié le Traité à agir dans le même sens.

Nous mettrons également à profit notre présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'année prochaine, pour prendre des initiatives destinées à résoudre les questions en suspens en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

Nous avons rappelé ce point en séance plénière, le 24 août 2010, et avons tiré profit de la discussion consacrée à la préparation de la réunion de haut niveau qui doit se tenir à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU. Nous appuyons la poursuite des discussions en séance plénière concernant les questions afférentes à cette réunion de haut niveau, et nous saisissons cette occasion de faire état de notre point de vue.

Nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général de l'ONU sur recommandation de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Comme indiqué dans la lettre d'invitation adressée par le Secrétaire général, l'objet de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire progresser les négociations multilatérales dans le domaine du désarmement est de créer une occasion unique d'examiner les travaux de la Conférence du désarmement, de débattre des moyens de revitaliser ses travaux et de bâtir un consensus sur les difficultés générales du mécanisme de désarmement.

Nous espérons que la réunion contribuera à renforcer les efforts en faveur des négociations multilatérales. C'est pourquoi elle ne devra pas engager un processus parallèle de négociation sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Nous sommes de l'avis que la réunion de cinq heures qui aura lieu à New York le mois prochain ne garantit pas une sortie de la Conférence du désarmement de l'impasse. Cependant, nous pensons que le résumé de la réunion devra refléter les points de vue des États membres de façon équilibrée et complète, et renforcer le rôle et l'action de la Conférence du désarmement tels qu'ils ont été définis par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Nous espérons également que la réunion mobilisera un appui en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin d'examiner de façon complète les questions et le dispositif afférents au désarmement.

Nous tenons à réaffirmer l'appui indéfectible de la délégation indonésienne et sa volonté de poursuivre les consultations sur les propositions visant à promouvoir un consensus sur le programme de travail, telles que celles qui ont été présentées au cours de la session de 2009. À cette fin, nous tenons à exhorter chacun ici présent à faire preuve de davantage de flexibilité et de volonté politique afin de nous permettre d'aller de l'avant, sans oublier que nous avons une responsabilité envers la communauté internationale.

Permettez-moi également de saisir cette occasion de réaffirmer l'importance d'associer les individus à ce processus. Dans ce contexte, nous souhaitons que la société civile participe davantage aux travaux de la Conférence du désarmement, non seulement pour mobiliser les soutiens à la base, mais aussi parce qu'elle possède le potentiel nécessaire pour alimenter utilement la réflexion sur les moyens de faire progresser les discussions à la Conférence. Nous pensons qu'une telle participation suscitera ce nécessaire élan politique pour promouvoir la Conférence et à ses progrès.

En conclusion, je voudrais, si vous me le permettez, souligner une nouvelle fois que nous ne devons pas perdre l'élan de cette année. Ne laissons pas ces événements devenir

une fin en soi, mais un moyen d'atteindre les nobles objectifs qui ont été fixés il y a trente-deux ans.

Le Président: Monsieur le Ministre, je vous remercie sincèrement pour vos nobles paroles de sagesse. La Conférence du désarmement en tiendra compte et je voudrais donc maintenant donner la parole à l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, S. E. M. So Se Pyong.

M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de dire que c'est pour moi un honneur de me joindre à vous aujourd'hui en tant que nouveau Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée. Permettez-moi également de remercier tous ceux d'entre vous qui m'ont souhaité la bienvenue à la Conférence du désarmement à Genève.

Permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous souhaiter le plein succès dans vos efforts jusqu'à la fin de la présidence. La délégation de la République populaire démocratique de Corée remercie M. Henri Eyebe Ayissi, Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun, et M. Rezlan Ishar Jenie, Vice-Ministre indonésien des affaires étrangères, chargé de la coopération multilatérale, pour leurs interventions à l'occasion de la présente séance plénière. Je remercie également tous les anciens présidents des efforts considérables qu'ils ont déployés dès le début de l'année pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement.

Le désarmement nucléaire reste une priorité absolue pour garantir la paix et la sécurité du monde, car il a directement trait à la survie de l'humanité, avant même la paix et la sécurité du monde. L'humanité a vu de ses propres yeux quels pouvaient être les dangers liés à l'arme nucléaire lorsque deux bombes atomiques ont provoqué des ravages d'une violence brutale et inouïe à Hiroshima et Nagasaki, au Japon.

C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée considère que le désarmement nucléaire constitue la première des questions à traiter dans le domaine du désarmement, et qu'on pourra dire que le désarmement aura atteint ses objectifs lorsque l'élimination totale des arsenaux nucléaires, conduisant au désarmement nucléaire, aura été réalisée.

Il est donc urgent d'éliminer toutes les formes de menaces nucléaires, de mettre un terme à l'amélioration qualitative de ces armes, de retirer les armes nucléaires déployées à l'étranger, de retirer le parapluie nucléaire garanti à d'autres pays, d'accorder des garanties de sécurité négatives, etc.

La non-prolifération en dehors du désarmement nucléaire n'a plus de sens, car elle ne garantit pas la paix et la sécurité du monde.

Le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, est essentiel pour parvenir au désarmement nucléaire, notamment dans le cadre des efforts internationaux visant à assurer la paix et la sécurité du monde. La communauté internationale attend de la Conférence du désarmement qu'elle réalise un désarmement nucléaire général dans un proche avenir.

Dans ce contexte, la République populaire démocratique de Corée est prête à examiner toutes les questions afférentes au désarmement, y compris au désarmement nucléaire, en adoptant dès que possible un programme de travail pour la Conférence.

Ma délégation est de l'avis que le programme de travail doit être complet et équilibré, reflétant ainsi pleinement les intérêts de sécurité de chaque pays, et qu'il doit être acceptable par tous les États membres.

Ce faisant, la Conférence du désarmement devra respecter les règles relatives au consensus et engager des discussions ouvertes en abordant toutes les questions dans la transparence. Dans le même temps, toute initiative susceptible d'avoir un effet négatif sur l'adoption du programme de travail doit être évitée. Dans ce contexte, ma délégation exhorte toutes les autres délégations à faire le maximum pour parvenir à la meilleure solution possible.

La République populaire démocratique de Corée a adopté une position de même nature dans le but de parvenir à une paix durable et à une dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Dans ce contexte, la priorité doit être l'instauration de la confiance entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, qui sont les deux parties responsables au premier chef de remettre sur les bons rails le processus devant conduire à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires sur la péninsule coréenne. L'instauration de la confiance entre les parties constitue la priorité des priorités et la clef de la solution du problème.

Pour que la confiance puisse se développer, il est primordial que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique concluent un traité de paix dans le but de mettre fin à l'état de guerre qui règne sur la péninsule coréenne, une situation qui est la cause première du climat d'hostilité actuel. La conclusion d'un traité de paix est la seule façon raisonnable et réaliste de progresser vers une dénucléarisation de la péninsule.

Actuellement, toutes les situations anormales, y compris toutes sortes de manœuvres militaires autour de la péninsule coréenne, ne font que renforcer l'urgence de la conclusion d'un tel traité de paix. Si une paix durable avait été instaurée sur la péninsule coréenne, ni la question nucléaire ni le problème de la dénucléarisation ne se seraient posés.

En conclusion, Monsieur le Président, la République populaire démocratique de Corée entend coopérer avec vous et participer dans un esprit constructif aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président: Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je voudrais, en ma qualité de Président de la Conférence, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue ici à Genève et vous adresser toutes mes félicitations pour votre nomination à ce poste à très haute responsabilité. Vos paroles sont sources d'inspiration, matière à réflexion, et je souhaiterais que chacun d'entre nous puisse passer un petit moment encore à s'inspirer de ce que vous avez dit et à faire en sorte, notamment en ce qui concerne le programme de travail, qu'un consensus, si mou soit-il, puisse être dégagé et qu'aux termes de cette session nous puissions adopter ce fameux programme de travail. Merci beaucoup Monsieur l'Ambassadeur.

Je voudrais à présent donner la parole au distingué Ambassadeur du Pakistan, M. Zamir Akram.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement en tant que dernier Président de la session de 2010. Nous sommes convaincus que vous serez en mesure de diriger les travaux de la Conférence avec professionnalisme. Le Pakistan et le Cameroun entretiennent d'excellentes relations bilatérales. Nous saluons chaleureusement la présence, à la Conférence du désarmement, du Ministre camerounais des relations extérieures, pour inaugurer la présidence camerounaise de cette instance. Soyez assuré de la coopération et de l'assistance indéfectibles de ma délégation.

Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre indonésien de la coopération multilatérale et de le remercier de son allocution. Nous voudrions aussi souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la République populaire

démocratique de Corée, et faire des adieux pleins de regrets à notre ami Magnus Hellgren, de la Suède.

En février dernier, au début de la session de 2010, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai expliqué dans le détail la position du Pakistan concernant les points de l'ordre du jour qui est à la base des travaux de la Conférence du désarmement. Alors que nous approchons de cette même session de 2010, le moment est venu de faire le point sur les faits nouveaux intervenus au cours de cette période.

La Conférence du désarmement, nous le savons tous, ne fonctionne pas dans le vide. Elle est forcément influencée par les divers événements internationaux. On a beaucoup parlé des événements positifs qui ont marqué la vie internationale dans le contexte de la limitation des armements, de la non-prolifération, du désarmement et de la sécurité nucléaire.

Nous, membres de la Conférence du désarmement, avons eu la chance de bénéficier de la sagesse de plusieurs ministres des affaires étrangères et autres personnalités de haut rang, qui se sont exprimés ici. Les séances officielles que la Conférence a consacrées aux divers points de son ordre du jour ont largement contribué à mieux nous faire appréhender les positions des États membres sur plusieurs questions importantes.

Néanmoins, nous devons nous ranger aux côtés de ceux qui ont affirmé que les événements positifs qu'a connus le monde dans le contexte des travaux de la Conférence du désarmement n'ont pas permis de faire progresser cette instance sur le fond. Si nous déplorons tous cette situation, nous devons aussi nous demander quelles en sont les causes, car c'est là le seul moyen qui nous permettra de sortir un jour de l'impasse.

Selon nous, le blocage actuel des travaux de la Conférence est dû à trois raisons. En premier lieu, les nobles paroles qui nous ont été adressées par les plus hautes instances concernant la limitation des armements, la non-prolifération et le désarmement ne se sont pas traduites par des actes. Si tel avait été le cas, la Conférence du désarmement n'aurait-elle pas progressé sur le désarmement nucléaire, point essentiel de son ordre du jour? Or, la Conférence n'a rien entrepris pour faire en sorte que soit honoré l'engagement des grandes Puissances nucléaires.

La deuxième raison du blocage de la Conférence tient à la poursuite des politiques discriminatoires menées par certains États dans le domaine de la collaboration nucléaire, en violation flagrante du régime de non-prolifération et de leurs propres engagements et au détriment de la sécurité des États visés.

Le troisième facteur tient au refus de certains États d'admettre la réalité, à savoir qu'il n'est possible de conclure des mesures de limitation des armements et de désarmement que si les intérêts de sécurité de tous les États sont pris en compte et sur la base du principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous.

Ce sont ces trois facteurs négatifs combinés qui ont empêché l'adoption d'un programme de travail. Tant qu'ils persisteront, la Conférence ne pourra faire aucun progrès de fond.

En effet, il est étrange de constater que les États qui ont été les plus prompts à chercher les responsables du blocage actuel sont justement ceux qui portent la plus lourde responsabilité dans cette situation du fait de leurs actes ou omissions. Eux qui ont décrit avec tant d'éloquence leur engagement en faveur de la non-prolifération et du désarmement au sein de cette instance ont, en dehors de la Conférence, mené une politique que l'on peut aisément qualifier de cynique et d'hypocrite. Ils ont sacrifié les principes qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés sur l'hôtel du profit et de la puissance.

Dans notre déclaration du 18 février dernier, nous avons souligné, arguments à l'appui, notre position concernant le fait que la négociation d'un traité interdisant uniquement la production future de matières fissiles nuira à notre sécurité en figeant les asymétries entre les stocks dans notre région. Les accords de coopération nucléaire discriminatoires récemment conclus et actuellement mis en œuvre dans notre région ne feront qu'accentuer ces asymétries et aggraver nos préoccupations en matière de sécurité. C'est pourquoi la négociation d'un simple traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'est ni possible, ni réalisable pour nous, et ne comporte aucun avantage pratique pour la sécurité régionale et mondiale. Dans ces circonstances, je tiens à affirmer catégoriquement que le Pakistan ne peut compromettre ses intérêts de sécurité ni renoncer à la nécessité de maintenir un niveau de dissuasion crédible.

Les discussions officieuses qui se sont déroulées à la Conférence du désarmement depuis le début de l'année concernant la question des matières fissiles ont clairement montré qu'un nombre important d'États membres préféreraient un traité sur les matières fissiles qui, outre qu'il interdirait la production future de matières fissiles, viserait à réduire les stocks existants. Seul un tel traité constituera un véritable traité de désarmement.

D'un autre côté, un traité sur les matières fissiles qui interdirait uniquement la production future ne constituerait même pas une mesure de non-prolifération, compte tenu de l'ampleur des stocks existants qui subsistent aux mains des grandes Puissances nucléaires, des stocks qui peuvent aisément être convertis en armes à n'importe quel moment.

Certaines délégations ont affirmé que l'insertion d'une référence au mandat Shannon dans le programme de travail apportait l'«ambiguïté constructive» qui permettait de soulever la question des stocks dans la négociation proposée. Selon nous, compte tenu des transformations qualitatives qui se sont produites dans notre région du fait des accords de coopération nucléaire discriminatoires, il ne reste plus guère de place pour l'ambiguïté constructive. Les impératifs dictés par notre sécurité exigent une clarté absolue et d'emblée sur le contenu exact des négociations.

Même si certains membres peuvent se laisser abuser par le mirage du mandat Shannon, les récentes discussions officieuses devraient les laisser sans illusions. Le Pakistan a toujours cru et toujours répété que certains des principaux États dotés d'armes nucléaires n'étaient pas prêts à intégrer la question des stocks dans la négociation d'un traité sur les matières fissiles. Leur argument consistant à dire que les stocks pourraient être réduits unilatéralement ou bilatéralement est irréaliste.

Nos discussions et, plus particulièrement, les contributions des experts, ont montré que l'argument selon lequel la réduction des stocks n'est pas vérifiable était infondé. Nous savons aujourd'hui qu'il est possible de vérifier la réduction des stocks de façon fiable.

Certains pays ont d'autre part clairement indiqué qu'ils entendaient négocier un traité qui définisse les matières fissiles de façon restrictive et limite son champ d'application, même s'il existe des motifs légitimes autorisant des définitions et un champ d'application plus larges. Les problèmes afférents à la vérification et à l'entrée en vigueur inspirent au Pakistan et à quelques autres pays de sérieux doutes quant à la nature des intentions de certains États dotés d'armes nucléaires.

Le plus remarquable est que les positions de la plupart des États dotés d'armes nucléaires concernant les divers aspects du traité – définitions, champ d'application, vérification et autres – sont pratiquement les mêmes. Il existe donc un risque réel de voir ce traité injuste et déséquilibré promu par ces États, dans l'unique but de protéger leurs seuls intérêts. Il est également hautement probable que les États qui ont des réserves, comme ce fut le cas au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires, fassent l'objet de pressions pour obtenir d'eux qu'ils acceptent ce traité injuste.

Dans ce contexte, il est intéressant de considérer l'actuelle situation du régime international de non-prolifération. Si on passe outre les faux-semblants et les hypocrisies, il est évident que les dérogations spéciales accordées à certains États non parties au TNP ont fait de cet instrument et du Groupe des fournisseurs nucléaires une mascarade. Il semble que toutes les règles puissent être violées, pour autant qu'on y mette le juste prix.

De plus, il est surprenant de constater que les États parties au TNP demeurent privés de ses bénéfices en termes de coopération nucléaire civile, alors que d'autres, pourtant non parties à l'instrument et auteurs avérés de prolifération, bénéficient d'une coopération nucléaire à double usage de la part de plusieurs États parties au TNP et membres du Groupe des fournisseurs nucléaires. Cette discrimination et cette politique de «deux poids, deux mesures» sont porteuses de leur propre défaite.

Ce n'est donc pas par choix, mais par nécessité, que le Pakistan s'oppose aux négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La responsabilité en incombe non au Pakistan, mais aux pays qui ont cédé à leur soif de puissance et de profit pour apporter des transformations qualitatives à l'environnement stratégique de notre région et, du même coup, porté gravement atteinte au mécanisme international de non-prolifération et de désarmement, y compris à la Conférence du désarmement.

Si nous n'avons eu de cesse d'être très clairs quant à notre position sur un traité sur les matières fissiles, nous avons aussi clairement indiqué que le Pakistan restait disposé à progresser sur tous les autres points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La Conférence ne doit pas devenir l'otage de la question des matières fissiles. Elle ne doit pas être considérée comme une instance compétente pour ne négocier que sur une seule question et, à défaut de consensus sur cette question, elle ne doit pas être considérée comme une instance paralysée. Cette auguste instance a un ordre du jour vaste et un objectif global, qui dépasse de beaucoup le seul traité sur les matières fissiles.

En effet, la raison d'être de la Conférence du désarmement est de négocier un désarmement nucléaire général. Telle demeure sa fonction essentielle. Il est donc tragique qu'à l'heure où la question du désarmement nucléaire commence à mûrir, seule la question des matières fissiles est considérée comme mûre pour la négociation. Cette situation est contraire à la genèse et au fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Nous nous sommes associés au Groupe des 21, qui s'est unanimement déclaré favorable au commencement de travaux sur un désarmement nucléaire. Nous sommes également prêts à négocier sur des garanties de sécurité et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Si certains membres ont des raisons véritables et légitimes de bloquer les travaux de la Conférence sur ces questions, ils doivent exposer clairement et sans ambiguïté ces raisons, comme nous l'avons fait pour le traité sur les matières fissiles.

Je voudrais aussi préciser une nouvelle fois qu'il devrait être possible de progresser sur les trois autres questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie, car cette instance a déjà travaillé sur ces questions et devrait pouvoir continuer à le faire, notamment au vu de l'environnement international favorable qui semble prévaloir actuellement.

Pour nous, la Conférence doit progresser et engager un travail de fond sur les questions pour lesquelles il y a consensus. S'il n'y a pas consensus sur la question des matières fissiles, aucune raison ne justifie l'absence de progrès sur les trois autres questions centrales.

Certaines délégations ont affirmé que le programme de travail était un dispositif global et qu'il ne pouvait être exécuté sans négocier sur la question des matières fissiles. Il convient de rappeler que, dans le passé, ces mêmes délégations ont argumenté avec énergie

contre l'établissement de couplages entre les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cette incohérence et cette duplicité sont déplorables.

Certaines grandes puissances et leurs alliés, présents à la Conférence du désarmement, ont souhaité une révision du règlement intérieur de cette instance, notamment du principe du consensus, en raison du blocage actuel. Il est intéressant de noter qu'à aucun moment ces mêmes délégations n'ont remis en question ce principe au cours des dix années qui ont précédé 2009, période au cours de laquelle la Conférence du désarmement est demeurée figée du fait de l'attitude de certains de ses membres.

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que le principe du consensus est le pilier central de la Conférence du désarmement. Il protège les intérêts de tous. Il représente le nécessaire vecteur d'égalité qui permet à la Conférence de travailler pour assurer la sécurité de tous les États. Seule la Conférence du désarmement peut modifier son règlement intérieur sur la base de ce consensus.

Certains ont dit, par ailleurs, qu'il fallait suivre le modèle du TICE pour promouvoir la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et qu'un groupe d'États partageant plus ou moins la même position pouvaient entamer des négociations entre eux lors de séances plénières de la Conférence du désarmement. En tout respect, je me permettrai de rafraîchir la mémoire des États membres en leur rappelant que le TICE a été négocié au sein du Comité spécial de la Conférence du désarmement, selon un mandat de négociation clair et concerté, et non par la seule volonté de quelques membres. Le règlement intérieur de la Conférence du désarmement doit être respecté en toutes circonstances.

Certains États membres ont également proposé, au vu du blocage de la Conférence du désarmement, d'examiner d'autres moyens de négocier un traité sur les matières fissiles. À l'image d'un grand nombre d'autres États membres, le Pakistan demeure fermement attaché à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi nous ne pourrions collaborer à aucun effort dont l'objet serait de négocier un traité sur les matières fissiles à l'extérieur de la Conférence du désarmement, et nous sommes convaincus qu'un certain nombre d'autres pays adopteront une position similaire.

Avant de conclure, je voudrais commenter brièvement la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une réunion destinée à promouvoir les travaux de la Conférence du désarmement, réunion qui se tiendra à New York, le 24 septembre 2010. On peut, au mieux, douter de l'utilité d'une réunion d'une demi-journée au cours de laquelle des personnalités de haut rang ne se verront en tout et pour tout accorder que quelques minutes pour s'exprimer. Cette réunion de haut niveau aurait dû être mieux planifiée et mieux préparée pour pouvoir à coup sûr produire un résultat intéressant et digne du statut et du prestige du Secrétaire général.

Pour nous, un résultat de fond d'une telle réunion de haut niveau devrait reposer sur les considérations suivantes. Premièrement, les travaux de la Conférence du désarmement et, a fortiori, du mécanisme international de désarmement, n'ont de sens que s'ils visent à assurer la sécurité de tous les États. Toute initiative propre à nuire à la sécurité d'un État sera vouée à l'échec.

Deuxièmement, l'ordre du jour de la Conférence couvre un certain nombre de questions primordiales, et toutes les questions doivent être traitées sur un pied d'égalité et de façon équilibrée. Aucune question ne saurait jouir d'un statut préférentiel au détriment des autres.

Troisièmement, malheureusement, certains États ne souhaitent négocier qu'un seul traité sur une seule question, les autres points centraux de l'ordre du jour étant exclus ou relégués comme simples objets de discussions.

Quatrièmement, l'absence de progrès sur une question du fait des préoccupations de certains États pour leur sécurité ne doit pas être source de blocage de la Conférence du désarmement, les autres points de l'ordre du jour pouvant et devant être examinés, notamment parce qu'ils font partie de l'ordre du jour de la Conférence depuis sa création.

Cinquièmement, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence n'est pas le fait de son règlement intérieur ou de ses méthodes de travail, mais des préoccupations de sécurité de certains États. Ces préoccupations doivent par conséquent être prises en compte pour faciliter le travail de la Conférence.

Sixièmement, toute tentative visant à modifier le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et, notamment, la règle du consensus, constituerait un détricotage de la Conférence du désarmement et une atteinte grave au mécanisme international de désarmement.

Enfin, s'il est vrai que la réunion convoquée par le Secrétaire général de l'ONU peut permettre des discussions utiles, une session extraordinaire consacrée au désarmement, suivant ce qui a été proposé par le Pakistan et un certain nombre d'autres pays, contribuerait davantage à revitaliser la Conférence et à promouvoir des mesures de désarmement multilatéral.

Malheureusement, dans les circonstances présentes, il est difficile de prévoir un quelconque résultat de fond à la suite de la réunion de haut niveau. Si ce résultat doit être un résumé établi par le secrétariat du Secrétaire général, aura-t-il une quelconque valeur contraignante sur les membres de la Conférence du désarmement? Si nous-mêmes, ou les membres du Mouvement des pays non alignés, ne sommes pas en mesure de participer à son élaboration, le résultat ne sera assurément pas contraignant pour nous.

Le Président: Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie de votre intervention, dense, fouillée. Elle interpelle aussi chacun d'entre nous.

Je voudrais donc donner la parole à l'Ambassadeur de Suède, M. Magnus Hellgren, qui s'en va. Nous sommes tout ouïe.

M. Hellgren (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, puisque c'est la première fois, mais aussi la dernière, que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous souhaiter le plein succès dans votre haute fonction pour le reste de la session, et de vous assurer de l'appui indéfectible de la délégation suédoise. Je voudrais aussi vous remercier, et remercier l'Ambassadeur du Pakistan, des paroles aimables que vous m'avez adressées tout à l'heure, et souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée à la Conférence du désarmement.

Après avoir eu l'honneur de représenter mon pays à la Conférence pendant plus de six ans, le temps est venu pour quelques observations personnelles en guise d'adieux.

Comme beaucoup de mes collègues, je prends congé de la Conférence animé de sentiments mêlés: sentiments de tristesse, devant l'incapacité de cette instance à contribuer un tant soit peu à la paix et à la sécurité internationales depuis plus de dix ans; sentiment de frustration, en constatant que tous les efforts que nous avons tous, d'une façon ou d'une autre, déployés pour débloquer la situation sont restés vains; sentiments de colère, parfois, en pensant au gaspillage délibéré de ressources humaines et financières qui auraient pu être mieux utilisées. Mais je pars surtout animé de la conviction que le travail multilatéral que la

Conférence du désarmement est censée mener est plus important que jamais et que nous avons des occasions à saisir.

Mes premières années passées ici ont été caractérisées par ce que j'appelle le «débat stérile sur le thème: désarmement nucléaire ou non-prolifération». Le lien intrinsèque qui unit, d'une part, la prévention de la prolifération et, de l'autre, l'inversion de la prolifération survenue à partir de 1995, c'est-à-dire ce que nous avons coutume d'appeler le désarmement, a été nié par certains. Un climat de méfiance s'est instauré, poussant les délégations à s'arc-bouter sur de vieilles positions. Des idées et des propositions novatrices ont été rejetées par ceux qui s'accommodaient du *statu quo* et par ceux qui avaient des attentes irréalistes. Dans ces circonstances, l'impasse prolongée qui a marqué toutes ces années et, par exemple, l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 1995 n'ont été une surprise pour personne.

L'état calamiteux de l'action multilatérale en faveur de la limitation des armements n'était pas observable uniquement à la Conférence du désarmement et dans le contexte du TNP. Un de mes souvenirs les plus marquants de toutes ces années passées à Genève est celui des efforts faits par plusieurs délégations, dont la mienne, pour coordonner l'appel en faveur d'un mandat de négociation sur les armes à sous-munitions lors de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée d'examiner la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, appel lancé à la vue des champs de bataille et des effets humanitaires potentiels inacceptables de ces armes. Malheureusement, ce que j'ai appelé la «coalition des récalcitrants» a empêché l'ouverture de négociations dans le cadre des Nations Unies. L'exigence humanitaire pour l'action était toutefois trop forte, de sorte qu'aujourd'hui nous disposons de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été négociée dans le cadre d'un mécanisme spécial créé en dehors du système des Nations Unies. En outre, et c'est là une forme de paradoxe, beaucoup de ceux qui, en 2006, avaient préféré le blocage de la Convention sur certaines armes classiques, nous ont, sur le tard, rejoints comme champions de l'action sur les armes à sous-munitions, également dans le contexte des Nations Unies. J'espère sincèrement que cette expérience aura permis de tirer les enseignements utiles en ce qui concerne les questions dont est saisie la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, alors que je m'appête à quitter la Conférence, le climat sur le front de la limitation des armements et du désarmement est beaucoup plus propice à des progrès. Le monde attend avec impatience de la Conférence qu'elle se mette au travail. Il va sans dire que la tâche de la Conférence est de négocier des accords juridiquement contraignants. Plusieurs propositions ont été présentées depuis plus de dix ans, et je voudrais, si vous me le permettez, m'arrêter brièvement sur quelques-unes d'entre elles.

Pour moi, il est primordial de préserver l'espace extra-atmosphérique pour permettre à notre génération et aux générations futures de tirer le maximum de son potentiel en matière de progrès technologique à des fins pacifiques. Le régime juridique international visant à protéger cet environnement particulièrement vulnérable doit de toute évidence être renforcé. Il faut absolument, avant qu'il ne soit trop tard, interdire le déploiement d'armes offensives dans l'espace, la menace ou l'attaque de satellites, et toutes autres activités militaires susceptibles de créer des débris spatiaux. La communauté internationale doit, je le répète, résoudre ces problèmes, avant qu'il ne soit trop tard. La Conférence du désarmement, dont les principales puissances spatiales sont membres, constituerait une plate-forme idéale pour un tel travail. Toutefois, si rien ne se passe ici, je suis convaincu que d'autres possibilités de faire avancer les choses pourront être étudiées. À l'image des changements climatiques, la question de l'espace est une question de génération.

À l'ère du nucléaire, l'absence de garanties négatives de sécurité multilatérales et juridiquement contraignantes bénéficiant aux États non dotés d'armes nucléaires qui

respectent leurs engagements au titre du TNP reste une lacune à combler. Elle est par beaucoup perçue comme une mauvaise épine dans le régime du TNP. Pourtant, pour que la Conférence du désarmement puisse progresser sur ce point, il faudrait que les grandes puissances nucléaires opèrent des changements de doctrine et que de nouveaux moyens de régler le problème des États non parties au TNP soient trouvés. C'est pourquoi je pose la question: la Conférence du désarmement est-elle vraiment le meilleur endroit pour résoudre ces questions? Ma réponse est peut-être, mais à titre personnel, je n'en ai toujours pas acquis la conviction après six années passées ici.

La poursuite de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires est, selon moi, incompatible avec l'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il existe un large consensus international quant à la nécessité de plafonner juridiquement la production de matières fissiles, et de prendre en compte comme il se doit les stocks existants. Les séances officielles consacrées à cette question, séances que j'ai eu l'honneur de présider cette année à la Conférence du désarmement, ont contribué à renforcer davantage ce sentiment, et j'ajouterai que mes souvenirs de ce qui a été dit en ces occasions diffèrent de ceux qu'a évoqués aujourd'hui l'Ambassadeur du Pakistan.

Il faut l'admettre, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne marquera pas l'étape la plus importante sur la voie de l'élimination complète des armes nucléaires, mais il représenterait une contribution à la fois importante et nécessaire sur la voie de ce qu'on appelle le «zéro nucléaire». Pour les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, un tel traité représenterait ce qu'on pourrait appeler un «compromis mutuellement avantageux». Nous ne serions soumis à aucune nouvelle obligation, alors que de nouvelles restrictions seraient définies s'agissant des capacités des États dotés d'armes nucléaires. Je peux comprendre pourquoi, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, un des États possesseurs d'armes nucléaires, qui produit encore des matières fissiles en vue de leur fabrication peut avoir le sentiment que ses intérêts de sécurité nationale à court terme seraient menacés s'il adhéra à un tel traité. Néanmoins, je suis troublé lorsque j'entends certains États non dotés d'armes nucléaires rejeter l'idée d'un traité sur les matières fissiles, y voyant, et je cite «une priorité occidentale». Depuis quand un tel traité, de même que n'importe laquelle des 13 mesures pratiques devant conduire à l'élimination complète des armes nucléaires, serait-il devenu autre chose qu'une cause mondiale.

Alors que le processus de désarmement se poursuit vers un «zéro nucléaire», je crois que nous atteindrons un stade auquel tous les principaux acteurs se rendront compte de la nécessité de négocier un régime multilatéral juridiquement contraignant qui aille au-delà du TNP, un compromis encore plus important en quelque sorte. J'espère sincèrement que la Conférence du désarmement restera en vie et qu'elle sera en mesure, le moment venu, de lancer des négociations sur une telle convention générale sur les armes nucléaires.

Aujourd'hui déjà, la plupart des membres de la Conférence du désarmement sont disposés à négocier une petite pièce, mais une pièce importante tout de même, du puzzle, à savoir le traité sur les matières fissiles. Nous avons entendu aujourd'hui qu'un État membre était opposé à cette idée, et nous voilà bloqués. Ceci m'amène à l'interprétation de la fameuse règle du consensus qui prévaut à la Conférence du désarmement, non comme étant l'expression de la détermination à travailler ensemble vers des solutions acceptables par tous dans un environnement stratégique international en pleine évolution, mais plutôt comme un droit de veto absolu et immédiat accordé à tous les membres pour toutes les questions, qu'elles soient de fond ou de procédure, importantes ou négligeables. Lorsqu'il est question de protéger les intérêts stratégiques d'un État dans le cadre de la négociation d'un traité, il y a même un triple droit de veto: vous pouvez bloquer l'ouverture des négociations, bloquer l'approbation de n'importe quel texte ou, enfin, choisir de ne pas ratifier le traité qui a été adopté. Je prie instamment tous ceux qui bloquent l'adoption d'un programme de travail à la Conférence du désarmement d'envisager la possibilité de

renoncer à ce «premier droit de veto», car je suis convaincu que les intérêts stratégiques nationaux, qui sont aussi susceptibles d'évoluer au fil du temps, peuvent, le cas échéant, être protégés par l'exercice des deux autres droits de veto.

Selon moi, la situation de la Conférence du désarmement a atteint un point de rupture. Quelque chose devra céder. Avec l'actuelle amélioration du contexte international à laquelle nous assistons depuis quelques années dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, le blocage persistant ou l'inactivité chronique de la Conférence du désarmement n'est plus possible. C'est pourquoi je me félicite chaleureusement de ce que, le 24 septembre prochain, le Secrétaire général de l'ONU appellera l'attention de nos dirigeants politiques à la fois sur la situation critique et sur le potentiel considérable de la Conférence du désarmement. Si la session de 2011 devait être tout aussi improductive, cela compromettrait gravement les chances de cette «auguste instance» de conserver sa place d'instance permanente des Nations Unies pour la négociation multilatérale dans le domaine du désarmement.

Cela serait très regrettable, car la Conférence du désarmement reste une grande idée et une belle machine, pour autant qu'elle puisse à nouveau jouer le rôle qui est le sien. Le savoir-faire diplomatique, militaire, juridique et technique rassemblé dans cette salle est impressionnant. Le professionnalisme, le travail acharné et la collégialité des diplomates et experts siégeant à la Conférence créent un climat qui permet d'envisager des solutions créatives pour résoudre les difficultés communes en matière de sécurité.

Malgré treize années stériles, ces caractéristiques de la Conférence du désarmement demeurent intactes. Cela a pour moi été un honneur d'apprendre à vous connaître, de travailler avec vous et d'apprendre à votre contact. C'est pourquoi je vous suis sincèrement reconnaissant.

Je voudrais également saisir cette occasion de remercier le Secrétaire général de la Conférence et l'ensemble du secrétariat pour leur appui. Je remercie aussi, bien sûr, les interprètes, qui donnent du sens à des déclarations parfois trop longues et peu claires.

Enfin, je remercie tout particulièrement les représentants de la société civile, qui se trouvent sur la galerie. J'admire votre ténacité et vous remercie de ne pas encore avoir tourné le dos à la Conférence du désarmement. Je tire aussi mon chapeau à l'excellent site *Reaching Critical Will*, qui a tant facilité ma vie professionnelle depuis quelques années.

Le Président: Monsieur l'Ambassadeur, je crois que je ne trahirai pas les sentiments des membres de notre Conférence en disant que vous allez nous manquer. Preuve en est la qualité, la profondeur, la densité de votre message qui mériterait d'être médité par chacun d'entre nous. Monsieur l'Ambassadeur, je vous souhaite encore une bonne année sabbatique. Nos souhaits les plus sincères seraient que vous puissiez encore venir nous rejoindre, ici à la Conférence du désarmement, pour continuer à nous guider de vos éclairages. Merci Monsieur l'Ambassadeur.

(Le Président poursuit en anglais.)

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Combrink (Afrique du Sud) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. L'Afrique est faiblement représentée à la Conférence, et c'est donc toujours un plaisir de voir un représentant africain présider ses travaux. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de l'Afrique du Sud durant la dernière partie de cette session de 2010.

Je voudrais également saluer la participation à notre séance du Ministre camerounais des relations extérieures, M. Eyebe Ayissi, et souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la

République populaire démocratique de Corée à la Conférence du désarmement et l'assurer de l'entière coopération de ma délégation.

D'emblée, qu'il me soit permis de souscrire aux points de vue exprimés par les précédents orateurs s'agissant de la priorité et de l'urgence des mesures de désarmement nucléaire, particulièrement dans le contexte de la Conférence du désarmement. Depuis sa création, en 1979, la Conférence a été reconnue pour être l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. En tant que telle, elle a une responsabilité particulière. Or, depuis de nombreuses années, elle est incapable d'exercer son mandat de base, qui est de mener des négociations, principalement en raison d'un débat de procédure qui l'empêche de progresser sur chacune des questions inscrites à son ordre du jour.

L'adoption d'un programme de travail en 2009 a envoyé à la communauté internationale un message d'espoir de progrès, après des années de paralysie, et les prémices de la fin d'une ère marquée par des initiatives unilatérales et d'autres initiatives limitées qui n'ont pas toujours servi nos intérêts collectifs en matière de sécurité.

L'année 2010 aura été une nouvelle année décevante pour la Conférence du désarmement, et nous partageons le point de vue exprimé par beaucoup ici, selon lequel cela ne peut plus durer, comme l'a aussi dit M. Hellgren.

L'Afrique du Sud a toujours affirmé que nos préoccupations collectives en matière de sécurité appelaient des solutions collectives durables prenant en compte non seulement les besoins individuels de ceux qui continuent à détenir le pouvoir dans un système international inégalitaire, mais aussi des besoins qui traduisent nos intérêts communs. Tout en reconnaissant les imperfections et le besoin de réformes du système multilatéral, l'Afrique du Sud est déterminée à contribuer à son renforcement, particulièrement dans le domaine du désarmement.

Les chamailleries continuelles sur des points de procédure à la Conférence du désarmement n'ont fait que desservir la crédibilité de cette importante instance. L'Afrique du Sud pense qu'il est grand temps pour nous de considérer avec un œil critique l'attitude qui a été la nôtre depuis plus de dix ans sur la question du programme de travail annuel et sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence.

Je tiens à affirmer clairement que nous ne préconisons pas une révision du règlement intérieur de la Conférence, notamment de la règle du consensus. Nous pensons simplement à une réflexion critique sur notre attitude concernant le programme de travail, qui devrait être un outil propre à structurer nos travaux au début de chaque session et non un obstacle nous empêchant de progresser.

Certains ici ont estimé que l'actuel blocage de la Conférence du désarmement n'était que le reflet de réalités externes qui appelaient toute notre attention. Selon eux, nous devons donc simplement être patients, en espérant que la Conférence du désarmement se mettra au travail quand elle se mettra au travail. D'autres ont affirmé que la Conférence du désarmement était en décalage par rapport aux réalités extérieures. La question qui se pose est celle de savoir si nous pouvons nous permettre de rester dans l'impasse ou si la Conférence du désarmement est réellement en mesure de s'attaquer aux graves difficultés qui persistent dans le domaine du désarmement.

C'est dans ce contexte que nous saluons l'initiative du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire progresser les négociations multilatérales.

Nous espérons que toutes les délégations saisiront cette occasion de relancer le désarmement et contribueront ainsi à améliorer la sécurité de tous.

Le désarmement n'est pas seulement l'affaire de ceux qui possèdent la puissance militaire ou de ceux qui sont représentés à la Conférence du désarmement. Il est aussi l'affaire de tous ceux qui, gouvernements, membres de la société civile et simples citoyens, cherchent à créer un monde meilleur et plus sûr.

Nous souhaitons que les membres de la Conférence du désarmement travaillent plus activement ensemble, avec les Membres des Nations Unies et avec la société civile, afin d'examiner les possibilités de promouvoir nos intérêts collectifs en matière de sécurité.

Enfin, permettez-moi de remercier M. Magnus Hellgren de sa contribution aux travaux de la Conférence, de sa coopération et de son sens de la collégialité. Nous lui souhaitons le plein succès dans ses futures tâches.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Combrin, représentant de l'Afrique du Sud, et je donne la parole à M. Strohal, Ambassadeur de l'Autriche.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous adresser tous nos vœux de succès. Ayant occupé votre poste il y a une année à peine, je connais bien les difficultés que vous rencontrez et je tiens par conséquent à vous assurer de la coopération indéfectible de ma délégation dans vos efforts.

Permettez-moi également de vous remercier d'avoir invité le Ministre camerounais des relations extérieures et le Vice-Ministre indonésien de la coopération multilatérale, et aussi de souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée.

Je remercie également vos prédécesseurs, et plus particulièrement l'Ambassadeur Ganey, qui nous a donné, pas plus tard qu'il y a une semaine, l'occasion de débattre de la réunion de haut niveau du 24 septembre, sur laquelle je vais revenir.

L'Autriche, qui a toujours été un ardent défenseur de la cause du désarmement et de la non-prolifération, se félicite de l'intérêt et de l'élan politique renouvelés sur ce sujet. Elle a par ailleurs été encouragée par le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. En cette année marquée par le soixante-cinquième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, il est grand temps pour la Conférence du désarmement d'agir et d'assumer sa responsabilité en tant qu'unique instance permanente de négociation. Depuis plus de dix ans, la Conférence, si elle est demeurée permanente, n'a rien négocié du tout, et, comme l'ont dit ce matin certains de nos collègues, elle n'exerce plus son mandat, au risque de devenir une fin en soi.

C'est dans ce contexte que l'Autriche salue chaleureusement l'initiative du Secrétaire général de l'ONU de revitaliser le désarmement multilatéral et la Conférence du désarmement. Cette initiative reflète l'intérêt qu'il porte à cette cause, et nous le remercions du temps qu'il consacre à nos travaux. Nous sommes impatients de poursuivre les discussions consacrées à la réunion de haut niveau et à son résultat potentiel, à la Conférence du désarmement, avec toutes les délégations, pour autant que vous, Monsieur le Président, jugiez nécessaire la convocation d'une telle séance officieuse. Ma délégation remercie également le Secrétaire général de l'ONU de la note d'information qui nous a été distribuée.

Je voudrais, si vous me le permettez, aborder un autre sujet, à savoir la participation de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement. Au début de cette année, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la communauté internationale a reconnu le rôle important de la société civile et souligné que le désarmement nucléaire et l'instauration de la paix et de la sécurité dans un monde débarrassé de ces armes exigeaient ouverture et coopération. Dans l'Action 21 du Programme d'action sur le désarmement nucléaire, les États ont affirmé l'importance de la coopération entre les gouvernements et la

société civile. Une fois de plus, si ma délégation pense que la décision de convoquer une séance officielle relève de vos prérogatives présidentielles, elle serait heureuse qu'une discussion soit consacrée à la participation des ONG. Pour sa part, l'Autriche est favorable à une participation accrue et renforcée de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement, ce que ma délégation a déjà indiqué à maintes reprises.

Pour ce qui est de l'ouverture et de la coopération, je voudrais, si vous me le permettez, évoquer la déclaration conjointe des États observateurs, dont a donné lecture la semaine dernière l'Ambassadeur de la Serbie. L'Autriche est d'avis que le désarmement nucléaire concerne tout le monde et que nous ne pouvons pas exclure l'immense majorité des États de nos discussions. En excluant ces États et la société civile de nos travaux et en leur refusant le droit de participer comme il se doit à nos séances, nous nous privons des avantages de leurs idées, de leurs connaissances et de leur expérience. Le groupe des États observateurs compte désormais plus de membres que tous les groupes régionaux à la Conférence, mais il réunit surtout des États issus de différentes régions liés par un objectif commun. Je crois que c'est une chose dont nous devrions tenir compte dans nos efforts, dans l'exercice de nos responsabilités et dans notre action collective pour surmonter les difficultés sur le front du désarmement nucléaire.

Je ne puis terminer sans me réjouir d'avoir pu travailler avec M. Magnus Hellgren. Son savoir-faire, son dévouement et sa volonté constante de coopérer sont et resteront un véritable exemple pour nous tous.

Le Président: C'est moi qui remercie l'Ambassadeur Strohal pour son intervention et je donne maintenant la parole à M^{me} Žunec-Brandt, distinguée représentante de la Croatie.

M^{me} Žunec-Brandt (Croatie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction à un moment aussi important pour la Conférence du désarmement, et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation. Permettez-moi également de remercier le Président sortant, l'Ambassadeur de la Bulgarie, de tous ses efforts et d'avoir largement sollicité le groupe informel d'États observateurs.

Inspirée par les discussions animées que nous avons eues la semaine dernière sur la question de la prochaine réunion de haut niveau à New York, ma délégation souhaite poursuivre les consultations, quelle qu'en soit la forme.

En tant qu'État observateur et que candidat à l'adhésion à la Conférence du désarmement depuis 1994, la Croatie, petit pays non doté d'armes nucléaires, activement engagée dans la plupart des instruments et processus internationaux de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements, a un intérêt vital dans le succès de la Conférence et, plus largement, dans le bon fonctionnement du mécanisme multilatéral de désarmement dans son ensemble.

C'est pourquoi nous nous félicitons sincèrement de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une réunion de haut niveau. La Croatie se réjouit de ce que tous les États Membres des Nations Unies et nos principales organisations partenaires soient convoqués à cette réunion de haut niveau. Elle est prête à contribuer activement au débat: notre Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne entend participer à la réunion.

Permettez-moi maintenant de partager brièvement avec vous quelques-uns des points concrets qui ont trait à la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, auxquels ma délégation a réfléchi depuis son siège d'observateur et qui, nous le pensons, pourraient avoir de profondes répercussions sur le mécanisme du désarmement en général.

En premier lieu, la Croatie est convaincue que davantage d'ouverture de la part de cette instance la rendra plus efficace et apte à rendre des comptes. Nous souscrivons évidemment à la déclaration faite la semaine dernière par l'Ambassadeur de la Serbie au nom du groupe informel des États observateurs, dans laquelle nous avons tous appelé à un élargissement de la Conférence du désarmement et à la désignation, pour l'année prochaine, d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Cependant, une plus grande ouverture ne signifie pas uniquement un élargissement de la Conférence. Elle signifie aussi, comme l'ont souligné d'autres délégations, une participation accrue de la société civile à ses travaux.

En deuxième lieu, la Croatie souhaite ardemment que la Conférence du désarmement progresse sur l'ensemble des questions centrales dont elle est saisie, quel que soit le rythme qu'elle entend adopter. Je ne m'attarderai pas ici sur ce qu'on doit entendre par «mature» et ne lancerai pas de débat culinaire, n'étant pas la meilleure des cuisinières.

En troisième lieu, le blocage de la Conférence ne doit pas son origine à des questions de procédures. Pourtant, la dissolution des groupes régionaux existants pourrait bien améliorer la communication au sein de cette instance. Les seuls groupes thématiques auxquels ma délégation trouve une légitimité ici sont le groupe des États dotés d'armes nucléaires et le groupe des États non dotés d'armes nucléaires. Cela ne fait aucun doute. Le groupe informel des États observateurs auquel la Croatie appartient comprend des États membres de tous les groupes régionaux et politiques existants, et la seule chose que nous avons véritablement en commun est que nous sommes tous des États non dotés d'armes nucléaires et que nous avons bien l'intention de le rester. Même si le fait de nous doter d'armes nucléaires nous garantirait l'appartenance à la Conférence du désarmement, je ne pense pas que nous soyons prêts à aller si loin.

Donc, sur la base de ces trois éléments, essayez d'imaginer la Conférence en 2011, avec une composition élargie, des groupes régionaux dissous et menant des négociations sur toutes les questions centrales, avec la participation active de la société civile. Ne serait-ce pas là un changement? Après quelque quinze années de paralysie, nous devrions certainement rattraper le temps perdu.

En conclusion, je voudrais, si vous me le permettez, souhaiter la bienvenue à ceux qui viennent de se joindre à nous et faire nos adieux à ceux qui nous quittent, en vous priant de m'excuser d'avoir pris autant de temps.

Le Président: Merci beaucoup, M^{me} Žunec-Brandt. Je voudrais maintenant donner la parole à M. Duncan, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

(Le Président poursuit en anglais.)

M. l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Duncan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et vous souhaiter le plein succès dans les semaines qui viennent. Notre séance de ce matin a connu un excellent début avec les allocutions des deux ministres.

Permettez-moi également de remercier notre excellent ami qui s'apprête à nous quitter, M. Magnus Hellgren, de la clairvoyance, de l'enthousiasme et de la détermination dont il a fait preuve au cours de ces années, une attitude illustrée par son éloquent discours de ce matin, et de lui souhaiter le plein succès pour l'avenir.

J'ai demandé à prendre la parole pour réagir à la déclaration de notre estimé collègue pakistanais, qui est malheureusement parti, mais j'espère que son adjoint lui fera part de nos commentaires.

Les explications qu'il a données dans sa déclaration ont été utiles pour en savoir davantage sur la position détaillée de chaque pays, s'agissant de la nature d'un éventuel traité sur les matières fissiles, et c'est un exercice qui aurait évidemment tout son sens si de telles négociations venaient à s'engager. En tant qu'État doté d'armes nucléaires signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Royaume-Uni a accepté un engagement de désarmement officiel juridiquement contraignant qui a permis une réduction de 70 % de notre stock d'armes nucléaires depuis la fin de la guerre froide. Nous sommes très conscients du fait que la question du désarmement est une question sensible du point de vue de la sécurité. Nous en sommes peut-être plus conscients que d'autres.

Cependant, ce n'est pas de cela dont il est question. Nous le savons tous, le problème est que plusieurs propositions ont été élaborées, comme M. Hellgren l'a expliqué, et que l'année dernière, un consensus interrégional notable a été atteint sous l'impulsion d'un membre influent du Mouvement des pays non alignés, traduit sous la forme du document CD/1864. Cette évolution nous a amené au-delà des efforts visant à prénégocier le traité et son mandat, erreur fatale dans le contexte d'efforts multilatéraux, et à décider que nos travaux devaient commencer et que nous ne nous dessaisissions d'aucune question.

C'est avec un profond regret qu'au cours des vingt derniers mois écoulés, nous avons assisté, impuissants, à la régression de cette instance. L'esprit de compromis de l'année dernière s'est malheureusement trop rapidement dissipé. Il s'est peut-être déplacé vers d'autres instances, comme certains en ont évoqué la possibilité. Nous en sommes revenus au point que certains pays ont décidé de faire obstruction à la volonté collective de la communauté internationale. Cette attitude est bien différente de celle qui consisterait à dire que, quel que soit le résultat d'une négociation, un État ne serait pas en mesure de souscrire aux principes d'un éventuel traité ou de signer l'instrument en question. Cette dernière position est bel et bien celle qu'ont adoptée certains ici présents, c'est un fait bien connu. Or, le plus important est que cette position est monnaie courante dans le processus de désarmement multilatéral de ces quarante dernières années. C'est sur la base de cette position qu'ont été négociés tous les acronymes qui composent notre ordre du jour, et c'est elle qui nous a permis de progresser. Il s'ensuit que le Royaume-Uni rejette les accusations voilées ou la description de la situation formulées par mon collègue pakistanais.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur Duncan pour son intervention et je donne la parole à M^{me} Kennedy, Ambassadrice des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la présidence, de vous féliciter et aussi, bien entendu, de vous dire que nous nous réjouissons de travailler avec vous. Cela a été un honneur d'écouter votre Ministre des relations extérieures s'exprimer en personne ici. Cela a également été un honneur d'entendre le Vice-Ministre indonésien chargé de la coopération multilatérale.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue de la République populaire démocratique de Corée. J'ai pris note de ses observations concernant la coopération entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée. Je voudrais juste souligner que les pourparlers à six constituent un cadre essentiel pour résoudre ces problèmes cruciaux et noter, avec tout le respect que je dois à mon collègue, que la Conférence du désarmement n'est pas le lieu approprié pour traiter de telles questions.

Je voudrais faire des adieux appuyés et pleins de respect à notre collègue suédois et m'associer sans réserve aux compliments qui accompagnent son départ. Il a en effet

toujours brillamment contribué à cette instance. J'ai particulièrement apprécié le travail qu'il a mené pour faciliter les séances officielles consacrées au Traité sur les matières fissiles, ce qui m'amène à faire quelques commentaires très spécifiques en réponse à la déclaration exhaustive et, comme toujours, savamment pesée de notre estimé collègue pakistanais.

J'ai pris note de ses commentaires concernant le contraste entre les paroles et les actes. Je dirais simplement que je crois que nos paroles, nos engagements dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement se sont toujours accompagnés d'actes, dont nous avons systématiquement et volontiers fait part à cette instance. Je veux parler, notamment, de la négociation et de la ratification, actuellement en cours, d'un nouveau Traité START, de nos travaux en matière de transparence concernant nos stocks d'armes nucléaires (réduits de quelque 80 %), de notre décision de ratifier le TICE et des préparatifs en cours à cet effet, du Sommet sur la sécurité nucléaire et du Programme d'action adopté dans le contexte du TNP. Je comprends bien que certains des États membres de la Conférence du désarmement ne sont pas parties au TNP, mais je crois tout de même que cet accord conclu entre 189 États représente un engagement extraordinaire. Je voudrais aussi parler de l'action en faveur de l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires. S'agissant de la question de l'espace, nous nous sommes empressés de faire part à cette instance de notre nouvelle politique spatiale.

Nous comptons bien sur l'adoption d'un programme de travail équilibré, et nous avons pris part à toutes les séances officielles consacrées aux différents points de l'ordre du jour de la Conférence. Une fois qu'un tel programme de travail équilibré aura été adopté, nous aurons certes très à cœur de commencer à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, dont notre collègue suédois a si brillamment souligné les avantages. Nous sommes à l'évidence de l'avis qu'un tel traité constituera la prochaine étape majeure sur la voie du «zéro nucléaire».

Pour ce qui est des commentaires afférents aux intérêts de sécurité, mon gouvernement est de l'avis que chacun des États membres de la Conférence du désarmement pourrait s'engager dans la négociation d'un traité sur les matières fissiles sur la base d'une sécurité non diminuée. Concernant les commentaires sur le mirage du mandat Shannon, loin de m'apparaître comme un mirage, ce mandat m'apparaît plutôt comme une position finement élaborée qui prend effectivement en compte le fait que la question de la portée devra faire l'objet de négociations. Pour ce qui est des craintes selon lesquelles ce traité serait imposé malgré eux à certains membres de la Conférence, je voudrais une nouvelle fois souligner le rôle du consensus dans la garantie d'une égale protection à chacun d'entre nous.

J'en termine. J'aurais encore des remarques au sujet de la réunion de haut niveau, mais par égard pour le Président dont les prérogatives lui permettent de programmer de nouvelles consultations, je réserve ces commentaires.

Le Président: Je remercie l'Ambassadrice. Je donne maintenant la parole à M. Im Han-taek, Ambassadeur de la République de Corée.

M. Im Han-taek (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais, comme mes collègues, vous remercier et vous féliciter d'avoir accédé à la présidence en cette période cruciale. Nous le savons tous, la Conférence du désarmement traverse une période critique, et il existe beaucoup de scénarios différents concernant son avenir, mais nous croyons que, sous votre direction éclairée, nous traverserons avec bonheur cette phase difficile.

Je remercie également le Ministre camerounais des relations extérieures et le Vice-Ministre indonésien de la coopération multilatérale d'avoir partagé leur sagesse avec les États membres de la Conférence. Je voudrais aussi adresser mes souhaits les meilleurs à

M. Hellgren, de la Suède. Nous connaissons tous le rôle précieux qu'il a joué dans les travaux de la Conférence ces dernières années. Je lui souhaite tous mes vœux pour ses tâches à venir. Je souhaite la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. J'ai trouvé sa déclaration plutôt encourageante, et nous avons hâte de collaborer étroitement avec la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

J'ai demandé la parole pour expliquer notre position concernant la conclusion du traité de paix, question soulevée par l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. Je pense que certains d'entre vous seront intéressés de savoir quelle est notre position sur cette question spécifique.

Notre position se résume en deux points. Premièrement, nous pensons que la conclusion de ce traité de paix pourrait représenter l'objectif ultime sur la voie de la paix et de la sécurité sur la péninsule coréenne, mais nous pensons aussi, comme l'a indiqué M^{me} Laura Kennedy, Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, qu'un processus est en cours, à savoir les pourparlers à six, et que pour faire avancer ce processus il est très important que les pays concernés s'impliquent davantage. Il faut entreprendre un effort conjoint pour créer un environnement favorable à un tel élan.

Deuxièmement, nous avons des points de vue différents s'agissant des parties prenantes au traité de paix. Nous pensons en effet que la République de Corée a un rôle crucial à jouer dans ce processus, et estimons par conséquent que sa participation est requise.

En réaction au point de vue exprimé par l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, j'aimerais, avec votre permission, rapporter ainsi en substance un extrait d'un discours prononcé par notre Président, Lee Myung-bak, à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la libération. Ce discours a été prononcé il y a deux semaines, le 15 août, et je crois que cette déclaration, quoique partiellement citée, exprime bien toute la position de la République de Corée sur cette question particulière et aussi sur la question de la réunification. Je cite:

«Aujourd'hui, les relations entre les deux Corées appellent un nouvel élan. Les deux parties doivent impérativement privilégier la coexistence à la confrontation, le progrès à la stagnation. Elles doivent surmonter leurs divisions actuelles et répondre à l'appel de la réunification. Pour y parvenir, elles doivent d'abord constituer une communauté pacifique garantissant la sécurité et la paix sur la péninsule coréenne. Dans ce contexte, ce qui importe le plus est la dénucléarisation de la péninsule. La phase suivante consistera à développer les échanges et la coopération entre nos deux pays dans le but d'assurer un développement économique accéléré de la Corée du Nord. Ces efforts auront pour résultat l'instauration d'une communauté économique dans laquelle les deux pays travailleront à leur intégration économique. Sur cette base, les deux pays finiront par éliminer le mur des différences de systèmes et par constituer une communauté, une nation coréenne qui garantira l'unité, la liberté et les droits fondamentaux de tous les individus. À travers ce processus, nous parviendrons à susciter la réunification pacifique de la Corée.»

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur Im Han-taek. Je voudrais maintenant donner la parole à M. Jazaïry, Ambassadeur de l'Algérie.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis fier de vous voir vous, éminent Ambassadeur d'un pays africain, présider cette auguste instance. Pendant toutes ces années, vous avez fait montre de votre sagesse, et cette sagesse vous sera ô combien nécessaire pour guider nos pas, espérons-le, vers un résultat positif au terme de votre présidence.

Je voudrais également dire combien je me sens redevable d'avoir pu écouter les paroles éloquentes de M. Henri Eyebe Ayissi, Ministre camerounais des relations extérieures, qui, n'en doutons pas, nous auront inspiré dans nos discussions. De même, je suis redevable à la Mission indonésienne de m'avoir donné le privilège d'écouter le Vice-Ministre indonésien des affaires étrangères, en charge de la coopération multilatérale.

Je tiens aussi à souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouvel Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, dont je pense que la participation à nos discussions sera pour nous source d'inspiration, car je crois que nous avons tous été impressionnés par la pertinence de sa déclaration de ce matin.

Magnus Hellgren et moi-même avons coprésidé les séances officielles, qui ont été aussi utiles que fructueuses. Il est toujours pour moi source d'inspiration. Je crois que beaucoup des personnes ici présentes ont évoqué son sens de la collégialité, et c'est ce que je retiendrai personnellement de sa présence ici, le souvenir d'une personnalité avenante et conciliante, qui s'efforce de rapprocher les points de vue.

Nous avons écouté ce matin – et nos débats deviennent de plus en plus passionnants – un ensemble de points de vue, et c'est à mon avis ce que devrait s'efforcer de faire la Conférence du désarmement. Bien entendu, nous devons non seulement réaliser le parcours, mais aussi dire ce qu'il y a à dire, et c'est ce que beaucoup d'États ici ont fait, et de fait, c'est tout le débat sur le désarmement qui a aujourd'hui plus fière allure que dans un passé récent. C'est pourquoi nous avons le sentiment que la Conférence du désarmement doit se joindre au mouvement et non rester à l'écart à se regarder le nombril ou à sonder un passé qui est bel et bien révolu.

Le point de vue de ma délégation est celui du Groupe des 21, je ne m'y attarderai donc pas, mais permettez-moi simplement de dire, après avoir entendu les discussions de ce matin, que notre situation actuelle a donné lieu à deux courants d'opinion. Certains ont mis l'accent sur ce qui n'allait pas à la Conférence du désarmement elle-même, et non avec les éminentes personnalités présentes autour de cette table qui, comme beaucoup l'ont dit, sont d'une grande sagesse. Il y a à la Conférence du désarmement quelque chose qui ne va pas et qui doit être réparé. La conclusion est que nous devons considérer la situation, prendre notre boîte à outils et voir comment nous pourrions rassembler les vis et les écrous. D'autres ont affirmé que le problème n'était pas inhérent au mécanisme lui-même, mais qu'il était le fait de facteurs exogènes en rapport avec l'évolution des relations internationales stratégiques, qui créait certains déséquilibres.

Je crois que nous devons tous évaluer correctement la nature du problème, car, en fin de compte, nous avons tous intérêt à trouver la bonne solution ou à contribuer à son apparition. Si notre diagnostic n'est pas bon, ce sera comme si nous pourchassions des feux follets. Donc, alors que nous recherchons des solutions – vous aurez peut-être remarqué que lors de ma dernière intervention, j'ai abondamment souligné les aspects exogènes, car le problème n'était pas simplement un problème de modification du règlement intérieur ou de changement de comportement à la Conférence du désarmement – dans un esprit de compromis, je dirais que nous pourrions examiner ces deux questions en même temps et, alors que vous sollicitez des directives, nous devons avoir conscience du fait que le diagnostic n'est pas le même pour toutes les délégations. Toutefois, comme l'a déclaré le représentant de l'Afrique du Sud, quel que soit le problème, il y a un problème, et nous ne pouvons rester indéfiniment à nous lamenter sur le problème en question. Nous devons faire quelque chose pour y apporter une solution.

C'est pourquoi l'idée de relancer la Conférence du désarmement n'était, aux yeux de ma délégation, pas la meilleure façon de dire les choses, car cette idée ne traduit pas la présence d'un problème au sein même du mécanisme de désarmement. Dans l'esprit, ma délégation appuie sans réserve l'initiative du Secrétaire général de l'ONU. Cependant, nous

avons certaines réserves, notamment en ce qui concerne le temps qui sera consacré aux chefs d'État ou aux ministres qui devront venir du bout du monde pour prendre la parole pendant trois ou cinq minutes, ce qui ne va pas sans poser de problème.

Nous avons également un autre problème, dont j'ai pris conscience ce matin alors que je lisais ce document fort utile concernant l'organisation de la réunion. Ce problème tient au fait que les ministres ou les chefs d'État ne pourront être accompagnés que par une seule personne. Comme vous le savez, nous avons un rôle à jouer en tant que doublures pour nos ministres ou chefs d'État, mais dans le même temps, nous avons à New York des collègues très aimables qui pourraient aussi vouloir être sur place justement parce que la réunion se déroule à New York, et cette restriction à une seule personne sera source d'embarras pour certains d'entre nous. Je ne voudrais pas marcher sur les pieds de mes collègues de New York, mais j'ai tout de même le sentiment que nous avons tous quelque chose à apporter à cette discussion. C'est pourquoi je serais reconnaissant au secrétariat de reconsidérer cette question et d'assouplir quelque peu sa position, et aussi de nous indiquer très rapidement si une telle souplesse est possible.

Sur la question du résultat, les points de vue sont certes différents, mais je voudrais dire que j'ai été heureux d'entendre ce matin que beaucoup d'orateurs reprenaient la position exprimée par ma délégation lors de la précédente séance plénière de la Conférence du désarmement, à savoir que le résultat de la réunion pouvait être la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je crois qu'une telle session serait le meilleur moyen de tout mettre sur la table pour tenter de donner à la Conférence l'élan dont elle a besoin, car tout est lié.

Dans ce contexte, pour ce qui est du rôle de la Conférence du désarmement, j'avais dans un premier temps envisagé de prendre la parole la dernière fois en séance officielle, mais les choses se sont présentées de telle sorte que le débat a commencé en séance plénière officielle. J'ai donc jugé que nous pouvions tous contribuer, et le débat a été fort intéressant.

Deux points de vue se sont exprimés depuis à la Conférence du désarmement s'agissant de savoir si ce débat devait être poursuivi en séance officielle, lors de consultations informelles ou dans le cadre de la Conférence elle-même. Je crois que la réponse à cette question ne doit pas être dogmatique. La vraie question est de savoir de combien de temps nous disposons. Si nous pouvons avoir un débat à la Conférence du désarmement, j'y vois des avantages, car nous aurons au moins une forme de suivi, avec expression de positions, et ce débat aboutira à un résultat quelconque. Ce sera un travail plus facile que celui qui consisterait à tirer les conclusions nous-mêmes. Je vous laisse le soin, Monsieur le Président, de déterminer s'il y a des objections contre l'idée d'utiliser le temps qu'il nous reste en séance plénière pour poursuivre ce débat sur la réunion de haut niveau. Si nous manquons de temps, nous pourrions poursuivre dans un cadre moins officiel.

Enfin, je suis largement en accord avec ce qui a été dit, me semble-t-il, par l'Ambassadeur de l'Autriche et par la représentante de la Croatie, à savoir que nous ne devons pas nous considérer comme un club fermé, et qu'il y aurait un avantage à adopter une attitude plus positive s'agissant de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Telle est aussi la position de ma délégation sur ce point, et elle coïncide très largement avec les propos de la représentante de la Croatie s'agissant du renforcement de la transparence de la Conférence du désarmement. C'est donc dans cet esprit que je voudrais dire que je serais heureux qu'une suite soit donnée à notre initiative de l'année dernière d'inviter les ONG à participer plus activement à nos discussions. Je suis toujours frappé par l'incohérence de certaines délégations qui, tout en étant en pointe dans la promotion de la participation des ONG aux débats du Conseil des droits de l'homme, semblent beaucoup plus réservées ici sur ce sujet. Je crois que la transparence ne doit pas

être un élément de résistance. Elle ne peut être isolée. Elle est une nécessité pour le multilatéralisme et doit s'appliquer aussi bien au Conseil des droits de l'homme qu'à la Conférence du désarmement. Si nous l'acceptons au Conseil des droits de l'homme, nous devons en faire de même ici. Nous devons être justes et transparents.

Sur ces mots, je voudrais une nouvelle fois vous remercier de votre patience et saluer les contributions déjà fort utiles que vous avez apportées à notre débat de ce matin.

Le Président: C'est moi, Monsieur l'Ambassadeur, qui vous remercie pour vos propos aimables et encourageants. J'ai aussi retenu la proposition que vous avez faite. Je vous demanderai peut-être de nous la présenter sous forme écrite, de telle sorte que nous puissions ensemble l'expliciter. Évidemment, l'observation que vous avez faite sur le nombre limité de membres de délégation qui sera admis dans la salle des délibérations de la Réunion de haut niveau est aussi matière à réflexion. Nous allons donc pouvoir échanger nos vues sur tout cela avec les autres distingués membres et ambassadeurs de la Conférence du désarmement.

Je voudrais donner la parole à l'Ambassadeur du Bélarus, M. Khvostov.

M. Khvostov (Bélarus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, je voudrais bien sûr vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et appuyer vos efforts dans la conduite des travaux de cette instance à ce stade important, le stade final, de nos discussions. La déclaration du Ministre des relations extérieures du Cameroun – le pays que vous représentez ici, Monsieur le Président – est un exemple brillant de l'appui que votre pays apporte aux travaux de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter la position de mon gouvernement concernant cette réunion de haut niveau. Nous y voyons une étape essentielle dans la reprise des négociations multilatérales sur le désarmement. À en juger par le thème proposé, nous touchons à l'essence même du mécanisme multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, qui caractérisait la Conférence du désarmement. Selon nous, en tant qu'actuel Président de la Conférence, vous avez un rôle important à jouer avec la rédaction de votre intervention lors de la réunion du 24 septembre 2010. Nous croyons que l'allocution du Président devra être équilibrée et fondée sur le rapport soumis par la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale.

Nous sommes reconnaissants au secrétariat pour ses propositions concernant le format de la réunion, et notamment pour avoir prolongé sa durée et accordé à tous les hauts représentants des États participants la possibilité de prendre la parole.

Pour nous, le débat de mardi dernier concernant le résultat de fond possible de la réunion de haut niveau de New York a été particulièrement utile et instructif. Nous pensons qu'en dépit des divergences de vues concernant la perception du résultat de la réunion, certains éléments bénéficient d'un appui suffisamment large de la part des États membres et observateurs. Le Bélarus entend formuler certaines propositions concernant les aspects de fond du résumé du Président, propositions que je souhaite vous soumettre.

En premier lieu, il convient de souligner la pertinence de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. La Conférence dispose du savoir-faire et du potentiel nécessaires pour négocier sur les questions d'actualité afférentes à l'action internationale en faveur du désarmement.

En deuxième lieu, il convient en priorité de trouver un accord sur les travaux de la Conférence du désarmement. Cela s'entend de tous les documents adoptés à l'unanimité par la Conférence, tels que les programmes de travail, le rapport et le mandat de la Conférence, et aussi les résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale. Les liens entre la

Conférence et les autres organes et instances des Nations Unies spécialisés dans les questions de désarmement doivent être maintenus et renforcés.

En troisième lieu, les capacités de la Conférence, les principes qui sous-tendent ses travaux et son ordre du jour doivent être examinés lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

En quatrième lieu, le principe du consensus qui régit toutes les décisions de la Conférence garantit aux États membres la protection de leurs intérêts nationaux supérieurs, ainsi que la sauvegarde de l'efficacité et de l'universalité des accords produits par la Conférence. Le non-respect de cette règle ou du processus de négociation à la Conférence pourrait nuire à l'universalité des accords multilatéraux de désarmement.

En cinquième lieu, la Conférence n'assure plus sa fonction de négociation en raison d'un déséquilibre entre les intérêts des États et de différences de conceptions quant à la façon de garantir la sécurité nationale et régionale. Il faudra du temps et des efforts importants, notamment de la part des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, pour remédier à cette situation et rechercher un consensus international.

En sixième lieu, la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement devra être examinée et réglée dès que la Conférence sera en mesure de reprendre son travail de fond.

Enfin, en septième lieu, la participation de la société civile aux travaux de la Conférence et, en particulier, l'octroi aux organisations non gouvernementales du statut d'observateurs permanents à la Conférence, renforcerait l'efficacité de nos travaux et permettraient à cette instance de mieux rendre compte de ses activités à la communauté internationale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président: Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. La Conférence étudiera évidemment avec beaucoup de soin les propositions qui ont été faites par le Gouvernement bélarussien à propos de la Réunion de haut niveau de New York.

Je voudrais maintenant donner la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

(Le Président poursuit en anglais.)

Vous avez la parole.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, ma délégation a demandé la parole pour dire quelques mots à l'Ambassadrice des États-Unis et au représentant de la République de Corée.

Chacun sait que, jusqu'à présent, les pourparlers à six sont restés bloqués par l'obstacle de la méfiance. Il est par ailleurs un fait avéré que la République de Corée effectue fréquemment en ce moment des manœuvres militaires en coopération avec les États-Unis.

Cette situation anormale démontre à quel point il est urgent de conclure le traité de paix entre les parties concernées. La déclaration de l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée reposait sur ce point de vue. Toutefois, le représentant de la République de Corée nous dit tout et son contraire à propos de la déclaration faite ce matin par l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. Le représentant de la République de Corée devrait garder à l'esprit ce qui précède.

En conclusion, comme l'a souligné mon Ambassadeur dans sa déclaration, la conclusion d'un traité de paix permettra de mettre fin aux relations hostiles entre la

République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, voire de promouvoir la dénucléarisation accélérée de la péninsule coréenne.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Bangladesh.

M. Hannan (Bangladesh) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous espérons que votre direction éclairée nous permettra de faire progresser les travaux de la Conférence dans la bonne direction. Vous pouvez compter sur notre entière coopération dans l'exercice de vos responsabilités.

Je voudrais également saluer le Ministre camerounais des relations extérieures et le Vice-Ministre indonésien en charge de la coopération multilatérale, et les remercier d'avoir partagé leur sagesse avec la Conférence du désarmement. Au nom de ma délégation, je remercie aussi très sincèrement le représentant du Bélarus des efforts louables qu'il a faits pour diriger les travaux de cette instance pendant sa présidence. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement à l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée.

Monsieur le Président, nous sommes heureux de savoir que vous prendrez la parole, au nom de la Conférence, lors de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, qui doit se tenir à New York le 24 septembre 2010. Le Bangladesh voit en cette réunion une occasion importante de débattre de la question de la revitalisation de la Conférence. Nous pensons qu'elle produira l'élan politique nécessaire dont la Conférence a le plus grand besoin pour aller de l'avant. Notre Ministre des affaires étrangères devrait y prendre part. Le Bangladesh pense que la Conférence reprendra immédiatement son travail de fond et qu'elle progressera vers notre objectif ultime, à savoir l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En conclusion, je souhaite à M. Hellgren, Ambassadeur de la Suède, le plein succès dans ses futures tâches.

Le Président: Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à la distinguée représentante du Mexique.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Je remercie le Ministre camerounais des relations extérieures et le Vice-Ministre indonésien en charge de la coopération multilatérale d'avoir partagé leurs réflexions avec la Conférence.

Puisque c'est la première fois qu'un membre de ma délégation prend la parole sous la présidence camerounaise, je voudrais d'emblée vous dire que ma délégation est disposée à coopérer avec vous.

S'agissant de certains des points abordés par les délégations qui se sont exprimées aujourd'hui, je crois qu'il est essentiel de souligner que la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU représente une formidable occasion de réfléchir sur la situation qui prévaut à la Conférence du désarmement et au sein d'autres instances.

Je tiens à réaffirmer que le Mexique préconise la voie multilatérale pour la conclusion d'accords internationaux juridiquement contraignants et que, dans ce contexte, il s'est déclaré préoccupé par le fait que cette instance n'exerce pas son mandat, qui est de négocier des accords multilatéraux contraignants pour toutes les parties dans le but d'instaurer un monde meilleur tout en prenant en compte les intérêts nationaux des États.

Cependant, le Mexique ne croit pas que les efforts multilatéraux, particulièrement ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité, doivent tourner autour des intérêts d'un pays, voire de deux, de trois ou de quatre, ou même de cinq. Au contraire, ces efforts doivent

promouvoir des accords multilatéraux propres à garantir les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble et, en dernier ressort, la sécurité de toute l'humanité.

Enfin, je voudrais prendre une minute pour adresser quelques mots d'adieu à l'Ambassadeur Magnus Hellgren, le remercier de sa convivialité et de son amitié, et rendre hommage à son professionnalisme et à son dévouement. Travailler avec lui a été un privilège, non seulement en raison de ses grandes qualités personnelles, mais aussi en raison des nobles aspirations qui unissent le Mexique et la Suède dans la quête d'un monde exempt d'armes nucléaires en tant que membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, et de celles qui nous ont unis par le passé, notamment dans le cadre de nos contributions aux travaux de cette instance, pour lesquels les ambassadeurs de nos deux pays se sont vu décerner le prix Nobel de la paix en 1982.

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Nous vous souhaitons le plein succès dans vos futurs travaux.

Le Président: Merci, Madame Jáquez Huacuja pour votre brièveté. Votre intervention a été brève et j'aimerais attirer l'attention des uns et des autres sur les contraintes de temps qui sont les nôtres. Nous devrions pouvoir terminer à 13 heures. C'est aussi l'heure limite pour les interprètes. Je vous demande donc d'être brefs.

Je donne la parole à M. Khokher, représentant du Pakistan.

M. Khokher (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis vraiment désolé de reprendre la parole après la déclaration de mon Ambassadeur. Je n'ai pas l'intention de réagir à telle ou telle déclaration, car j'ai beaucoup de considération pour l'Ambassadeur John Duncan, du Royaume-Uni, et pour l'Ambassadrice Kennedy, des États-Unis, et je transmettrai les documents à mon Ambassadeur, conformément à la demande qui m'a été faite par l'Ambassadeur Duncan.

Cependant, je voudrais m'arrêter sur un commentaire concernant le blocage de ces derniers mois. Il ne faut pas s'arrêter aux vingt derniers mois. Il faut regarder plus loin dans le passé, sur les dix dernières années écoulées, et plus loin encore, et aussi regarder vers l'avenir, vers les prochaines décennies, et pas uniquement vers les vingt mois qui viennent. Voilà ma première remarque.

S'agissant de la note d'information, nous en avons bien pris note, mais nous avons besoin d'une seule précision. Il y est indiqué que le Président de la Conférence du désarmement fera une déclaration, puis qu'un résumé reprenant les idées-force sera établi après les déclarations des États membres et des organisations. Si le Président de la Conférence du désarmement doit faire une déclaration, il faut que nous en recevions un projet préalable que nous adopterons définitivement avant le début de la réunion.

Le Président: Je donne la parole au distingué représentant de l'Inde.

M. Singh Gill (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation est ravie de vous voir vous, représentant d'un autre pays membre du Groupe des 21, présider notre séance aujourd'hui, et nous vous assurons de notre entière coopération, notamment pour les quatre domaines de travail prioritaires que vous avez définis ce matin. Nous remercions également le Ministre camerounais des relations extérieures d'avoir partagé avec nous ses réflexions aujourd'hui. Nous saluons également la présence d'autres dignitaires, notamment celle du Vice-Ministre indonésien en charge de la coopération multilatérale.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, et souhaiter à M. Hellgren, Ambassadeur de la Suède, nos meilleurs vœux pour son année sabbatique.

Nous comptons avoir l'occasion de débattre plus avant de l'organisation et du fond de la réunion de haut niveau. Nous sommes reconnaissants pour la note d'information qui nous a été distribuée aujourd'hui. Ma délégation a eu l'occasion de partager certaines réflexions lors de la précédente séance plénière, et nous reviendrons en détail sur les questions de fond dès la première occasion. La pratique en vigueur à la Conférence vous offre de nombreuses solutions, et nous comptons bien avoir l'occasion de débattre de cet important sujet.

Je voudrais indiquer pour mémoire que ma délégation rejette les présupposés, les illusions et les insinuations contenus dans une des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui. Nous affirmons depuis longtemps que la Conférence du désarmement n'est pas le lieu approprié pour soulever des problèmes bilatéraux et régionaux, et c'est pourquoi je ne m'attarderai pas sur les raisons pour lesquelles nous rejetons cette thèse. Nous le ferons en temps voulu, mais il devra être précisé dans le compte rendu de la présente séance que nous n'acceptons pas cette thèse. Nous nous attachons prioritairement à travailler sur les problèmes urgents dans le domaine du désarmement multilatéral. C'est pourquoi, au lieu de détourner l'attention de ces problèmes, nous devrions tous travailler ensemble à la promotion de cette action multilatérale en faveur du désarmement, qui doit contribuer à la paix et à la sécurité et profiter à notre peuple.

Le Président: Merci, Monsieur le distingué représentant de l'Inde et merci surtout pour la brièveté de votre intervention. Je donne maintenant la parole au dernier intervenant, je pense que c'est la République de Corée.

M. Kam Woon-an (République de Corée) (*parle en anglais*):

Monsieur le Président, je suis désolé de prendre la parole, mais puisque c'est la première fois que je le fais, je voudrais vous féliciter, et je serai très bref, pour ne pas que la faim éveille votre colère.

La délégation de la République de Corée ne souhaite pas faire de cette instance multilatérale de négociation le théâtre d'un duel bilatéral, mais je me dois tout de même de soulever certains problèmes posés par mon camarade, le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Le premier est que la manœuvre militaire conjointe a été rendue nécessaire par la menace nord-coréenne, et il s'agit d'un exercice annuel. Le deuxième est que la dénucléarisation de la Corée du Nord et la reprise des pourparlers à six ont été réclamées par la Conférence d'examen du TNP, qui précise que la communauté internationale le souhaite.

Avant de parler du traité de paix entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, je voudrais m'adresser directement à la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Nous lui recommandons en effet de retourner à la table des pourparlers à six et de dénucléariser la Corée du Nord.

Le Président: Je remercie le représentant de la République de Corée. La République populaire démocratique de Corée a déjà exercé son droit de réponse. Pour conclure notre séance de ce jour, qui tire à sa fin à 13 heures, j'aimerais donner la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (*parle en anglais*):

Merci, Monsieur le Président.

En fait, j'en ai appelé à vous à plusieurs reprises, et ce depuis des années, vous vous en souviendrez probablement, en vous demandant de bien vouloir garder les conflits régionaux à l'extérieur de la Conférence du désarmement. Vous connaissez tous les

instances pertinentes dans lesquelles vous pouvez examiner et résoudre ces conflits régionaux. Je vous ai plusieurs fois demandé de faire en sorte qu'au lieu de vous livrer à des discussions bilatérales pour tenter de savoir qui a raison et qui a tort ou faire le point sur une situation conflictuelle régionale, vous vous concentriez sur l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cela ne pourra que vous aider, et cela aidera aussi la Conférence du désarmement.

S'agissant de la note d'information concernant la réunion du 24 septembre, elle est assez claire et, si mes souvenirs sont exacts, plusieurs questions ont été posées à propos de ce document.

L'Ambassadeur du Pakistan a demandé si le résumé serait contraignant. Je n'ai pas souvenir d'un résumé ayant jamais pris la forme d'un document contraignant, même s'il arrive bien sûr qu'une délégation à l'Assemblée générale des Nations Unies propose de faire d'un tel résumé un document contraignant, proposition devant être appuyée par la majorité des membres. Dans ce cas, un tel résumé peut devenir contraignant. Il s'agit donc d'une éventualité très hypothétique, mais elle existe.

Bien entendu, notre Président fera une déclaration, et je vous rappelle qu'il ne s'agira pas de notre représentant permanent ici à Genève, mais du Président du Cameroun, d'après ce que je sais. Si le Président du Cameroun juge nécessaire de solliciter un accord sur cette déclaration, qui, je crois, sera très factuelle, car nous n'avons pas grand-chose dans notre rapport – elle sera en effet basée sur le rapport – il se mettra probablement en rapport avec son homologue pour ce qui est du contenu de l'intervention. Voilà ce que je crois. Corrigez-moi si je me trompe.

S'il n'y a pas d'autre question concernant la réunion, je crois que notre séance est terminée. Nous pouvons indiquer – et, cette fois, à l'unanimité, car je n'ai rien entendu qui aille dans le sens contraire – au Secrétaire général de l'ONU que sa réunion est unanimement appuyée.

Le Président: Merci, Monsieur le Secrétaire général. Il est 12 h 55. Je vois qu'une délégation demande la parole. Nous disposons de deux minutes.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*):

Monsieur le Président, je suis terriblement désolé de vous interrompre, mais j'ai juste un mot à dire au représentant de la République de Corée. Ma délégation rejette catégoriquement la remarque qu'il vient de faire. Les propos de la délégation de la République populaire démocratique de Corée sont basés sur des faits. Je saisis cette occasion d'exhorter les autorités sud-coréennes à ne pas s'abandonner à la politique d'autrui.

Le Président: Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je donne la parole au représentant du Pakistan. Merci de votre brièveté.

M. Khokher (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je serai très bref. Je voudrais simplement faire observer que nous n'avons pas besoin de préciser que l'appui de la Conférence du désarmement est unanime. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de rapporter cela au Secrétaire général de l'ONU. Chaque État membre aura encore l'occasion d'exprimer sa position. Laissons donc les choses en l'état.

Le Président: Je vous remercie. Merci de votre brièveté.

C'est moi qui vous remercie, Monsieur le distingué représentant du Pakistan. Je pense qu'il n'y a pas de contradiction fondamentale entre ce que vous dites et ce qu'a dit le Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Lui-même le dit: «No objection».

Merci, mesdames et messieurs les ambassadeurs, distingués représentants des États ici à la Conférence du désarmement.

La prochaine séance plénière se tiendra le mardi 7 septembre, à 10 heures, dans cette même salle.

Merci et surtout, bon appétit.

La séance est levée à 13 heures.